

*Projet présenté par le député :*  
*M. Alberto Velasco*

*Date de dépôt : 5 novembre 2009*

## **Proposition de motion**

### **Des mesures contre la pollution sonore source d'insécurité en matière de tranquillité**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l'augmentation considérable du nombre de motos ;
- l'insupportable bruit que bon nombre de ces véhicules maquillés émettent au détriment de la santé de la population ;
- que les deux-roues motorisées sont, à cylindrées égales, les véhicules les plus polluants en raison du maquillage des pots d'échappement ;
- qu'un individu ne peut, pour des raisons qui tiennent à son ego, disposer de la tranquillité d'un quartier à des heures indues, en bafouant le droit d'autrui au sommeil ;
- l'insécurité en matière de tranquillité que de tels comportements engendrent ;
- l'atteinte à l'environnement et, par là, à la qualité de vie des habitants et habitantes de ce canton,

invite le Conseil d'Etat

- à veiller à ce que les habitants et habitantes du canton puissent, notamment pendant la saison d'été, bénéficier en toute tranquillité de l'espace public ;
- à garantir le sommeil des habitants et habitantes de ce canton ;

- à mener une politique dissuasive pouvant aller jusqu'à la confiscation des engins motorisés qui seraient non conformes à la loi parce que maquillés ;
- à rétablir l'ancienne brigade de gendarmerie affectée au respect de l'environnement.

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Vous avez pu constater, cet été, l'augmentation du nombre de deux-roues motorisées et surtout le bruit que ces engins émettent, au détriment de la tranquillité et, par là, de la santé des citoyens et citoyennes de ce canton.

Malheureusement, certains individus n'ont pas compris que leur liberté prend fin là où celle de l'autre commence. C'est ainsi que des motos tout-terrain non conçues pour circuler en agglomération agissent en toute impunité. Et si par esprit de civilité, une personne entend interpeller le conducteur de l'un de ces engins en lui signifiant qu'il contrevient à la loi, il risque, au minimum, d'être insulté.

De plus en plus souvent, la nuit, à deux ou trois heures du matin, des motos, grosses cylindrées avec des pots d'échappement maquillés, circulent à des vitesses inconsidérées en émettant un niveau de décibels tel que le quartier est réveillé.

Ces comportements égocentriques et imbéciles, censés mettre en exergue si ce n'est l'individu, du moins sa machine, constituent une atteinte à la santé de la population et doivent être réprimés.

A ce titre, relevons qu'il existait, il y a quelques années, une brigade de gendarmerie affectée à la répression de ce genre d'infraction. Malheureusement, la politique de réduction d'effectifs, entamée il y a une dizaine d'années, a eu raison d'elle, au même titre que les postes de police de quartier. Il est temps de rétablir cette brigade.

C'est dans cet esprit que je demande, Mesdames et Messieurs les députés, le renvoi de cette motion au Conseil d'Etat.